

République Française

Département du Gard

Nombre de délégués

Afférents au Comité Syndical :
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :

18 titulaires et 18 suppléants

Présents :

9 titulaires et 2 suppléants

Excusés/absents :

9 titulaires

- dont suppléés : 2

- dont représentés : 2

16 suppléants

Votants : 13

Date de la convocation

7 janvier 2021

Numéro de la délibération

21-01

Objet de la Délibération

Débat d'Orientation Budgétaire 2021

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le

Et publication ou notification

Le

Loi du 5 Avril 1884 – Article 56

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU PETR GARRIGUES ET COSTIERES DE NIMES

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit janvier à dix-sept heures,
Le Comité Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de
l'Hémicycle au Colisée 3, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du PETR :

Pour la communauté d'agglomération Nîmes Métropole :

Titulaires : Mesdames Mary BOURGADE, Marie-Françoise MAQUART et
Messieurs Rémi NICOLAS et Bruno FERRIER.

Suppléants : Madame Valérie MAGGI

Pour la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence :

Titulaires : Mesdames Myriam NESTI, Claudine SEGERS et Messieurs Jean-Marie
FOURNIER, Thierry PESENTI et Max SOULIER,

Suppléante : Madame Hélène DEYDIER

Avaient donné pouvoir :

Monsieur Gilles DUMAS à Madame Myriam NESTI

Monsieur Yoann GILLET à Monsieur Max SOULIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux
modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation
budgétaire ;

Considérant que le rapport d'orientation budgétaire 2021, joint à cette
délibération, a été présenté et fait l'objet de débats pendant la séance du
Comité Syndical du 28/01/2021, soit dans un délai de deux mois précédent
l'examen du budget.

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- De prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2021,
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente
délibération.

DELIBERATION ADOPTEE à l'unanimité

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations
du PETR Garrigues et Costières de Nîmes

PRÉFECTURE DU GARD
Reçu le

05 FEV. 2021

Bureau du Courrier

Le Président

Rémi NICOLAS

